



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;  
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,  
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,  
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;  
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S. ;  
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,  
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,  
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,  
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,  
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,  
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,  
Madame Isabelle WALLEY, Madame Cécile CORNET, Madame Pauline LEONARD,  
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,  
Monsieur Sébastien REMSON, Conseillers communaux ;  
Monsieur Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint;  
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT ;

---

**1. OBJET : Prestation de serment du Président du C.P.A.S. en qualité de membre du Collège communal**

**Le Conseil communal,**

En séance publique,

Vu l'article L3221-5 du C.D.L.D. ;

Vu la délibération du 2 décembre 2024 adoptant un pacte de majorité où les Echevins et le Président du C.P.A.S. sont désignés conformément à l'article L1123-1 du C.D.L.D. ;

Vu la présentation des listes de candidats pour le C.P.A.S. adoptée en séance du même jour ;

Vu la séance d'installation du Conseil du C.P.A.S. en date de ce 9 décembre 2024 et la prestation de serment de Monsieur Claude EERDEKENS comme Conseiller du C.P.A.S. ;

Considérant qu'il appartient à présent à Monsieur Claude EERDEKENS de prêter serment en tant que membre du Collège communal ;

Considérant dès lors que rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs en tant que Président du C.P.A.S. ;

**DÉCLARE :**

Les pouvoirs de Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S., validés.

Le Président du Conseil communal, invite alors le Président du C.P.A.S. à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du C.D.L.D. et dont le texte suit :

*"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."*

Le Président du C.P.A.S. est dès lors déclaré installé dans ses fonctions et admis à participer aux réunions du Collège communal.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon.

**Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.**

**Par le Conseil,  
Le Directeur général adjoint,**

**Le Président,**

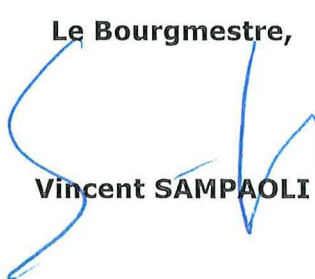
**Pascal TERWAGNE**

**Pour extrait conforme,**

**Claude GIOT**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**



**Ronald GOSSIAUX**

**Vincent SAMPAOLI**

